



# Assemblée générale

Distr. générale  
24 juin 2009

Original : français

---

## Soixante-quatrième session

Point 96 f) de la liste préliminaire\*

### Examen et application du Document de clôture de la douzième session extraordinaire de l'Assemblée générale

## Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique

### Rapport du Secrétaire général

#### *Résumé*

Le présent rapport fait le bilan des activités entreprises par le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique lors de la période courant de juillet 2008 à juin 2009, conformément à son mandat.

Pendant cette période, le Centre régional, revitalisé, a élargi son champ d'action et a enfin réalisé sa dimension continentale. Il a en effet entrepris et initié des activités couvrant un nombre accru de thèmes liés à la paix et au désarmement, et ce, dans la majorité des sous-régions d'Afrique.

Le caractère continental des programmes du Centre régional s'est accompagné d'un renforcement de ses partenariats avec l'Union africaine, ainsi qu'avec les organisations sous-régionales qui collaborent maintenant étroitement avec lui.

Comme en témoignent les nombreuses requêtes que le Centre a reçues et qu'il continue de recevoir, ainsi que le regain d'intérêt manifesté par les États de la région et autres bailleurs de fonds potentiels, le Centre a rempli son objectif pour la période écoulée : être reconnu comme le Centre d'expertise pour la paix et le désarmement en Afrique, et aussi comme un partenaire dont la contribution est utile et appréciée.

---

\* A/64/50.



Le Secrétaire général remercie l'Assemblée générale d'avoir pris des mesures qui ont largement contribué à la revitalisation financière du Centre régional, et à son action effective et durable. Il souhaite aussi exprimer ses remerciements aux Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas, de la Suisse, du Togo et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, ainsi qu'à l'Union européenne. En effet, leurs contributions financières et en nature, ajoutées aux ressources du budget ordinaire de l'Organisation, ont permis l'élaboration et la mise en œuvre de programmes essentiels à la paix et à la sécurité en Afrique.

## **I. Introduction**

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 63/80, dans laquelle l'Assemblée générale m'a, entre autres, prié de continuer de fournir au Centre régional l'appui dont il a besoin pour améliorer son action et ses résultats; de faciliter une coopération étroite entre le Centre régional et l'Union africaine, en particulier dans les domaines de la paix, de la sécurité et du développement; et de lui présenter, à sa soixante-quatrième session, un rapport sur l'application de la résolution.

2. Ce rapport porte sur la période allant de juillet 2008 à juin 2009. En annexe figure un état financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique, concernant l'exercice biennal 2007-2008.

## **II. Fonctionnement du Centre**

3. Le Centre régional, dont le siège est à Lomé, a été créé en 1986 en application de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale. Il relève du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, qui en assure la supervision et coordonne les apports des organes, programmes et organisations pertinents des Nations Unies.

4. À l'exception du poste du directeur (P-5), du spécialiste des affaires politiques et adjoint du directeur (P-3), de deux postes d'agent des services généraux (G-6, G-7) et les coûts de fonctionnement financés par le budget ordinaire, le financement des activités de projet du Centre régional est assuré exclusivement au moyen de contributions volontaires d'États membres et d'autres donateurs.

5. Au cours de la période considérée, le Centre régional a exécuté son programme de travail dans les principaux domaines suivants : paix et sécurité; désarmement et contrôle des armements; activités de diffusion et information; et coopération avec les organisations et autres entités régionales et sous-régionales.

## **III. Objectifs et activités du Centre**

6. Selon les dispositions de la résolution 40/151 G de l'Assemblée générale, le Centre régional a pour mandat de fournir aux États africains, sur leur demande et en coopération avec l'Union africaine ou d'autres organisations sous-régionales, un appui fonctionnel pour les initiatives qu'ils prennent et les efforts qu'ils déploient en vue de promouvoir la paix, de limiter les armements et d'assurer le désarmement dans la région, ainsi que de coordonner les activités régionales entreprises en Afrique.

### **A. Paix et sécurité**

7. Depuis février 2007, le Centre régional a poursuivi la mise en œuvre au Togo, en collaboration avec d'autres agences du système des Nations Unies, ainsi que divers autres partenaires, du projet intitulé : « Programme de réforme du secteur de la sécurité en Afrique ». Ce projet est destiné à renforcer la sécurité et la stabilité et à promouvoir l'intervention des forces de sécurité dans un contexte démocratique.

Pour ce faire, le projet améliorera les relations entre civils et militaires, et renforcera les capacités des acteurs nationaux pertinents, tels que les parlementaires, la société civile, et les forces armées et de sécurité. Ces partenaires ont développé leurs capacités à s'assurer que les interventions sécuritaires se déroulent dans un contexte démocratique. Ce projet est d'une pertinence toute particulière au Togo dans le cadre de la préparation des élections présidentielles de 2010. Le Centre régional, qui avait apporté son appui au Gouvernement togolais lors des élections législatives d'octobre 2007, s'apprête à offrir une nouvelle fois son expertise technique pour l'organisation d'élections sécurisées.

8. Ce projet s'inscrit dans le cadre de l'assistance technique fournie par le Centre régional au Gouvernement Togolais en relation avec la mise en œuvre du volet gouvernance du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

9. Les autres activités réalisées par le Centre régional dans le cadre de ce projet pilote sont, entre autres, l'organisation de deux séminaires de formation pour les parlementaires du Bénin et du Togo. Le premier séminaire, organisé du 30 juin au 2 juillet 2008, a permis aux députés d'acquérir des connaissances pratiques sur les principes de la bonne gouvernance économique et politique, la protection des droits de l'homme et la réforme du secteur de la sécurité. Ce séminaire a été organisé en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Union interparlementaire. Le deuxième séminaire, organisé les 22 et 23 août 2008, a permis de renforcer les capacités d'une soixantaine de membres des commissions parlementaires de défense et de sécurité du Bénin et du Togo et d'autres pays francophones dans le domaine du rôle et de la responsabilité du législateur dans le contrôle ou la supervision démocratique des secteurs de la défense et de la sécurité. Ce deuxième séminaire a été organisé en collaboration avec le Réseau africain pour le secteur de sécurité. Ces activités sont décrites dans un rapport d'activités de la période de février 2007 à décembre 2008, publié en mai 2009 grâce au soutien financier de la France.

10. Toujours dans le cadre du projet pilote, le Centre régional a également organisé deux séminaires de formation pour les forces armées et de sécurité. Du 13 au 15 octobre 2008, le Centre régional a organisé un stage de formation des forces armées togolaises aux principes du désarmement, des droits de l'homme et du droit international humanitaire avec l'appui du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et du Comité international de la Croix-Rouge. Ce séminaire a permis aux participants de partager leurs expériences et de discuter de leurs opinions sur la mise en œuvre pratique de ces principes. Les 29 et 30 novembre 2008, le Centre régional a organisé le premier séminaire de formation hors de Lomé (à Témédja) sur le cadre légal d'intervention des forces armées dans un contexte démocratique pour des officiers supérieurs de l'armée togolaise. Ce séminaire faisait suite à celui organisé du 11 au 13 mars 2008 pour la haute hiérarchie militaire à Lomé. La poursuite de ces séminaires de formation dans les divers corps militaires et dans les diverses villes du Togo est prévue pour 2009-2010.

11. Au cours de la période considérée, l'extension du projet pilote à d'autres pays africains a débuté. Ainsi, les 21 et 22 janvier 2009, le Centre régional a apporté son soutien pour l'organisation d'un séminaire de formation sur la gouvernance démocratique du secteur de la sécurité à Abuja, avec la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Centre de Genève pour le contrôle démocratique des forces armées et le Réseau africain

pour le secteur de sécurité. D'autre part, les 28 et 29 mai 2009, le Centre régional a organisé, en collaboration avec le Réseau, un séminaire de formation d'experts africains francophones sur les spécificités et les enjeux de la réforme des secteurs sécuritaires et judiciaires en Afrique francophone. L'objectif de ce séminaire était de favoriser l'émergence d'une approche de la réforme du secteur de la sécurité qui prenne en compte les particularités de l'environnement institutionnel et juridique francophone. Enfin, le Centre régional s'apprête à lancer des activités de promotion de la gouvernance démocratique et de la réforme du secteur de la sécurité dans sept pays fragiles ou en situation post-conflit de l'Afrique de l'ouest, grâce au soutien financier prévu de la Commission de l'Union européenne à travers Oxfam (Grande-Bretagne).

12. Au cours de la période considérée, le Centre régional a également assuré le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale. À cet effet, le Centre a assuré, avec l'appui et l'encadrement du Service du désarmement régional du Bureau des affaires de désarmement, le secrétariat substantif et technique de la vingt-huitième réunion ministérielle du Comité consultatif permanent, qui s'est tenue à Libreville du 4 au 8 mai 2009.

13. Au cours de cette réunion ministérielle, le Comité consultatif permanent a adopté le Code de conduite des forces de défense et de sécurité de l'Afrique centrale, lequel constitue l'un des deux volets de l'Initiative de Sao Tomé. Le Comité consultatif permanent a décidé de transmettre le Code de conduite aux instances compétentes de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), notamment la Commission de défense et de sécurité du Conseil de paix et de sécurité de l'Afrique centrale, pour appropriation. Le Comité a exhorté tous les États membres à mettre en œuvre le Code de conduite et a demandé au Centre régional d'appuyer les États membres dans les activités de sensibilisation et de diffusion du Code.

14. Le deuxième volet de l'Initiative de Sao Tomé concerne l'élaboration d'un instrument juridique pour le contrôle des armes légères et de petit calibre en Afrique centrale. À cet égard, le Comité consultatif permanent a pris note du document élaboré par le secrétariat contenant des éléments identifiés dans divers instruments juridiques internationaux et régionaux.

15. Le Comité consultatif permanent a examiné la situation relative à la sécurité intérieure et transfrontalière en Afrique centrale, ainsi que les enjeux liés à la gouvernance, à la situation humanitaire et aux droits de l'homme. L'état des relations bilatérales entre la République démocratique du Congo et le Rwanda d'une part, et entre le Tchad et le Soudan d'autre part, a également été examiné par le Comité. Les États membres du Comité se sont aussi penchés sur l'évolution de la situation entre les pays de la Communauté économique des pays des Grands Lacs.

16. Les États membres ont examiné le mandat, les réalisations et les perspectives d'avenir du Comité consultatif permanent. Ils ont conclu que le Comité apporte une valeur ajoutée à l'examen des questions relatives à la paix et à la sécurité en Afrique centrale. Ils ont également réaffirmé la nécessité pour le Comité, non seulement de renforcer ses relations avec le Conseil de sécurité, notamment à travers des exposés au groupe de travail sur la prévention des conflits en Afrique, mais également de renforcer sa coopération avec le secrétariat général de la CEEAC. En outre, la vingt-huitième réunion ministérielle a permis au Comité d'examiner les questions

relatives à la criminalité transfrontalière en Afrique centrale, notamment le phénomène de la piraterie maritime dans le golfe de Guinée et le développement de l'insécurité au niveau des frontières terrestres des États membres.

17. Lors de la conclusion de ses travaux, le Comité consultatif permanent s'est félicité de la revitalisation de ses travaux et des améliorations notoires dans l'organisation substantive et logistique de la vingt-huitième réunion ministérielle, dont les procédures s'accordent maintenant avec celles de l'Assemblée générale. Les États membres ont aussi adopté la Déclaration de Libreville, dans laquelle, entre autres, ils s'astreignent à verser, sur une base régulière, des contributions au Fonds d'affectation spéciale du Comité afin de soutenir ses activités et s'engagent à entreprendre des activités de mobilisation de fonds auprès des différents partenaires tant sur le plan national qu'international.

## **B. Contrôle des armements et désarmement**

### **Maîtrise des armes légères et de petit calibre**

18. À l'invitation de la Commission de l'Union africaine, le Centre régional a participé du 24 au 26 novembre 2008 à Arusha à la première réunion du Comité de pilotage des questions des armes légères et de petit calibre mis en place par la Commission. Le Centre régional a partagé avec les délégués des organisations sous-régionales africaines son expérience et son expertise en matière de lutte contre les transferts illicites d'armes légères et de petit calibre.

19. Ce Comité de pilotage vise à réunir régulièrement les entités régionales et sous-régionales travaillant en Afrique sur les questions liées à la prolifération des armes légères et de petit calibre, afin de développer une stratégie continentale cohérente sur la question.

20. Le Centre régional a procédé au lancement d'un nouveau projet concernant la réglementation du courtage des armes en Afrique. Ce projet focalise ses activités sur les pays de l'Afrique de l'Est en coopération avec le Centre régional pour les armes légères (RECSA), grâce au soutien financier de l'Autriche. Il renforcera les capacités des points focaux nationaux dans les activités de contrôle des armes légères et de petit calibre et dans l'échange d'informations à travers la mise en place d'une base de données de courtiers et d'un registre de licences de courtage des armes. Le Centre régional a déjà initié une série de consultations avec le Burundi, le Kenya, l'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, les représentants de la société civile et le RECSA, et les consultations avec d'autres États membres du RECSA sont prévues.

21. Ce projet se situe dans le prolongement du projet intitulé « Régime de transparence et de surveillance des armes légères en Afrique » (SATCRA), mis en œuvre d'octobre 2003 à décembre 2005 en Afrique du Sud, au Burkina Faso, au Cameroun, à Djibouti, au Gabon, au Kenya, au Mali, au Mozambique, au Nigéria et au Togo.

22. Les 9 et 10 juin 2009, le Centre régional a fourni son expertise technique et un appui logistique à l'organisation d'un séminaire sur la question de la transparence dans le transfert des armes classiques en Afrique de l'Ouest. Le Centre régional a, en particulier, présenté les perspectives régionales, et promu une participation cohérente et universelle des États au Registre des armes classiques des Nations Unies.

23. Le Centre régional et le Bureau des affaires de désarmement ont organisé une réunion des États d'Afrique australe et de l'Est pour discuter des résultats et assurer le suivi des décisions de la troisième réunion biennale des États pour l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Cette réunion, qui a eu lieu les 8 et 9 juillet 2009 à Kigali, a fait l'inventaire des réalisations au niveau sous-régional pour mettre en œuvre les recommandations émises lors de la troisième réunion biennale et a également développé un plan d'action pour préparer la quatrième réunion biennale de juin 2010. Des réunions similaires sont prévues pour l'Afrique de l'Ouest et pour l'Afrique centrale.

24. En décembre 2008, le Centre régional, le Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO et le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest ont mis en œuvre un projet de suivi de la formation et du renforcement des capacités des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest en désarmement pratique et édification de la paix. Ce projet assurera le suivi et l'extension du séminaire sous-régional de formation de formateurs que le Centre régional avait organisé du 12 au 15 novembre 2007. Ces formations vérifieront si les formateurs de la première génération ont assimilé les connaissances acquises, permettront aux formateurs de la première génération de transmettre les connaissances et techniques acquises à des intervenants locaux de la société civile et promouvoir les échanges entre les acteurs des différentes zones ciblées. Les partenaires du projet vont mener deux séminaires de formation dans deux zones différentes et utiliseront les formateurs de la première génération pour former de nouveaux formateurs. Le premier séminaire se tiendra dans la zone 1 comprenant les pays suivants : le Cap-Vert, la Gambie, la Guinée-Bissau et le Sénégal. Le second séminaire se tiendra en zone 2, comprenant les pays suivants : la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone.

25. Les 23 et 27 février 2009, le Centre régional a mené à Abuja des consultations de haut niveau avec la Commission de la CEDEAO en vue de la mise en œuvre d'un projet de soutien à l'unité des armes légères de la CEDEAO ainsi qu'à son programme de lutte contre les armes légères afin d'appuyer leurs initiatives sous-régionales de contrôle des armes légères. Le projet vise à harmoniser les législations nationales, à renforcer les capacités des commissions nationales, à mettre en place des registres nationaux d'armes légères et à développer une base de données sous-régionale sur les armes légères. Ce projet a reçu l'appui financier de l'Autriche.

26. Le Centre régional travaille à l'extension du champ d'application du registre de transferts d'armes légères et de petit calibre, créé dans le cadre du projet SATCRA, en y intégrant les questions de courtage des armes légères et de petit calibre.

27. Les 15 et 16 avril 2009, à Lomé, le Centre régional a organisé un séminaire de promotion et d'information sur un traité sur le commerce des armes pour la société civile d'Afrique centrale et de l'Ouest. Ce séminaire s'est tenu en collaboration avec le Réseau d'action international contre les armes légères (IANSA) et le Réseau d'action sur les armes légères en Afrique de l'Ouest. Il a permis de faciliter l'échange de connaissances et d'expériences entre les membres de la société civile et l'élaboration d'une stratégie commune pour un plaidoyer plus efficace auprès des États. Au cours des travaux, le Centre régional a présenté les travaux et les

recommandations<sup>1</sup> du Groupe de travail à composition non limitée sur ce thème créé par la résolution 63/240 du 24 décembre 2008.

28. Ce séminaire a aussi préparé la société civile ouest-africaine à participer au séminaire organisé pour les États par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement (UNIDIR) les 28 et 29 avril 2009 à Dakar. Le Centre régional a apporté son expertise technique à l'UNIDIR dans l'organisation de ce séminaire et a fait un exposé sur l'impact des transferts d'armements sur la sécurité et le développement en Afrique.

29. Le Centre régional a continué à fournir une assistance technique à la Commission nationale togolaise de lutte contre la prolifération, la circulation et le trafic illicites des armes légères et de petit calibre. Dans ce cadre, le Centre a aidé la Commission à rédiger son rapport d'enquête sur l'impact des armes légères sur la population. Le Centre régional est ensuite intervenu comme rapporteur lors du séminaire de validation, qui s'est tenu les 10 et 11 novembre 2008.

30. Par la suite, du 12 au 14 mai 2009 à Lomé, le Centre régional et la Commission nationale togolaise sur les armes légères ont organisé conjointement une formation des membres de la Commission, des forces armées et de sécurité, et des organisations de la société civile.

### **C. Activités de diffusion et information**

31. Le site Web ([www.unrec.org](http://www.unrec.org)) du Centre régional sert d'outil de référence aux États et autres sur les questions de paix et de désarmement en Afrique. Ce site est accessible en anglais et en français.

32. Dans le prolongement du séminaire de formation de Lomé, tenu du 21 au 25 avril 2008, le Centre régional a participé au séminaire de promotion de l'universalisation de la Convention sur les armes inhumaines et ses protocoles annexes au profit des pays du Moyen-Orient et de la Méditerranée, qui s'est tenu à Rabat les 18 et 19 novembre 2008, avec le soutien financier de l'Union européenne.

33. Le Centre régional a continué à faire la promotion des diverses journées ou semaines liées au désarmement. Ainsi, le 19 septembre 2008, en prélude à la Journée internationale de la paix du 21 septembre, le Centre régional a convoqué une conférence pour présenter ses activités et mobiliser l'attention des médias sur les questions de paix et désarmement. Dans le cadre de la célébration du trentenaire de la Semaine internationale du désarmement et suite à la résolution 50/72 B (1995) de l'Assemblée générale invitant les organisations non-gouvernementales à participer activement aux manifestations liées à cette semaine, le Centre régional a organisé le 23 octobre 2008 une journée de sensibilisation et d'information pour les organisations de la société civile et les médias sur les dangers des armes légères et de petit calibre. À cette occasion, le Centre régional a présenté deux de ses publications, tout d'abord un manuel de formation concernant le renforcement de capacités des organisations de base et de la société civile en désarmement pratique et à l'édification de la paix en Afrique de l'Ouest. Ce manuel contient 16 cours sur des thèmes tels que les mécanismes de contrôle des armes légères; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion en Afrique de l'Ouest; le cadre institutionnel de

---

<sup>1</sup> Voir A/63/334.

l'édification de la paix; et le renforcement des capacités de la société civile. Ce manuel a été utilisé dans le séminaire de formation des organisations non gouvernementales d'Afrique de l'Ouest. La seconde publication présentée est un guide du maintien de l'ordre par les forces de sécurité en période électorale. Ce guide, initialement destiné à la Commission de la CEDEAO, sera largement édité et diffusé à un plus vaste public avec le concours du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest.

34. Le 7 novembre 2008, dans le cadre de la Semaine mondiale d'action contre les bombes à sous-munitions, le Centre régional a collaboré avec la section togolaise du Réseau ouest-africain pour l'édification de la paix (WANEP-Togo) et Handicap international pour organiser une conférence de presse qui a mobilisé les autorités togolaises et les membres de la coalition togolaise de lutte contre les armes à sous-munitions pour soutenir l'entrée en vigueur de la Convention d'Oslo.

35. Enfin, du 15 au 21 juin 2009, le Centre régional a collaboré avec le WANEP-Togo dans le cadre de leurs activités durant la Semaine mondiale d'action contre la violence armée.

#### **D. Coopération avec les organisations et autres entités régionales et sous-régionales**

36. Au cours de la période considérée, le Centre régional a renforcé sa coopération avec les organisations sous-régionales en Afrique, notamment en Afrique de l'Est, en Afrique de l'Ouest et en Afrique australe.

37. Du 17 au 22 août 2008, le Centre régional a participé à un séminaire sous-régional sur le renforcement des capacités des États de la région des Grands Lacs et de l'Afrique de l'Est pour lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ce séminaire a été organisé à Kampala par le Centre d'études stratégiques de l'Afrique. Au cours des travaux, le Centre régional a fait part de son expertise et de son expérience sur ces questions, y compris sur le rôle des Nations Unies dans la lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre. Ce séminaire a permis aux participants d'examiner la mise en œuvre du Protocole de Nairobi et de formuler des recommandations qui figurent maintenant dans le plan de travail de RECSA de 2009-2010.

38. Suite à cette réunion, le Centre régional et le RECSA ont décidé de conclure un mémorandum d'entente par lequel le RECSA reconnaîtra formellement le Centre régional comme partenaire technique pour la mise en œuvre de projets conjoints. Le Centre régional a par ailleurs été invité à participer en tant qu'expert à de nombreuses réunions organisées par le RECSA, y compris un séminaire sur la mise en œuvre du Protocole de Nairobi et un séminaire sur le courtage des armes en Afrique de l'Est.

39. Du 1<sup>er</sup> au 8 février, le Centre régional a pris part, à Nairobi, à la réunion d'experts organisée par l'Organisme des Nations Unies contre le trafic de drogue et le crime intitulée « Promotion des règles de droit et la sécurité humaine en Afrique de l'Est : programme régional 2009-2011 ». En marge des travaux, le Centre régional a également signé une lettre d'entente avec l'Office sur l'organisation conjointe de formation des formateurs en techniques spéciales d'enquête en Afrique de l'Est et dans la Région des Grands Lacs. Cette coopération avec l'Office s'opère dans le

cadre de la mise en œuvre de projets de formation similaires par le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes.

40. Le Centre régional et la CEDEAO ont décidé de conclure un mémorandum d'entente pour organiser les termes de leur coopération en matière d'armes légères et de petit calibre dans trois domaines spécifiques : 1) le renforcement des capacités de la société civile et des commissions nationales; 2) l'harmonisation des législations nationales; 3) la gestion de l'information et des bases de données.

41. Du 26 au 29 octobre 2008, le Centre régional a participé à Praia, à la Conférence ministérielle de la CEDEAO, au cours de laquelle a été adoptée une position commune de lutte contre le trafic illicite des drogues en Afrique de l'Ouest. La contribution du Centre régional à ces travaux a permis à la CEDEAO de prendre en compte le lien existant entre le trafic de drogues et le trafic illicite des armes légères et de petit calibre, ainsi que leur impact respectif sur le développement économique et social des pays de la sous-région.

42. Le Centre régional a été invité à contribuer aux programmes de formation des Commissions nationales de lutte contre les armes légères en Afrique de l'Ouest organisés par le Kofi Annan International Peacekeeping Training Centre (KA IPTC) à Accra du 17 au 30 novembre 2008, du 6 au 9 avril 2009 et du 1<sup>er</sup> au 3 juin 2009. Le Centre régional s'est vu confier la responsabilité d'un certain nombre de cours et a également contribué à la révision du manuel de formation élaboré par le KA IPTC. Finalement, le Centre régional a été nommé membre du Comité de pilotage du programme.

43. Du 24 au 26 novembre 2008, à Conakry, le Centre régional a participé à un séminaire d'experts organisé par le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest sur le rôle du secteur de la sécurité dans la sécurisation des processus électoraux. Ce séminaire a produit 44 recommandations destinées aux États, aux partis politiques, à la société civile, aux médias, à la CEDEAO et au Bureau.

44. Les 13 et 14 mai 2009, le Centre régional et le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont coorganisé à Lomé, avec la participation du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, une discussion sur l'intégration des recommandations de Conakry au niveau national du Togo. À l'issue de cette réunion, le Centre régional a entrepris des préparations pour la mise en œuvre de certaines de ces recommandations au Togo. Le Centre régional a aussi entamé des discussions préliminaires dans le but de reproduire ce processus dans d'autres pays de l'Afrique de l'Ouest dans lesquels se tiendront des élections à court et moyen terme.

45. Le partenariat du Centre régional avec la société civile s'est également renforcé. Ainsi, les 17 et 18 décembre 2008, le Centre régional et le Réseau d'action contre les armes légères en Afrique de l'Ouest ont coorganisé à Freetown, le deuxième forum de la société civile sur les armes légères. Les participants ont examiné l'architecture et le rôle des organisations non gouvernementales dans la lutte contre les armes légères et de petit calibre en Afrique de l'Ouest. Le Centre régional a présidé un panel sur le rôle des journalistes dans la prévention des violences armées en Afrique de l'Ouest.

46. Le Centre régional et le Programme de lutte contre les armes légères de la CEDEAO ont signé le 15 décembre 2008 un mémorandum d'entente pour la mise en œuvre conjointe du projet, en collaboration avec le Réseau d'action, pour la formation des organisations de la société civile d'Afrique de l'Ouest en désarmement pratique et édification de la paix.

47. Enfin, le Centre régional a initié de nouveaux partenariats en Afrique australe, où il met déjà en œuvre de nouvelles activités telles que l'organisation d'un séminaire, en collaboration avec le RECSA et la Communauté de développement de l'Afrique australe, sur la mise en œuvre du Programme d'action des Nations Unies sur les armes légères et de petit calibre en Afrique australe et de l'Est.

## **IV. Situation opérationnelle du Centre**

### **A. Situation financière**

48. Conformément à la résolution 40/151 de l'Assemblée générale, le Centre régional est établi sur la base des ressources existantes et des contributions volontaires. Au cours de la période à l'examen, des fonds ont été reçus pour l'exécution de projets d'un montant total de 147 496,39 dollars<sup>2</sup>.

49. Le Secrétaire général tient à exprimer sa gratitude aux Gouvernements de l'Allemagne, de l'Autriche, de la France, des Pays-Bas, de la Suisse, de la Turquie et du Royaume-Uni, ainsi qu'à l'Union européenne, pour leurs contributions financières effectives ou annoncées et leurs soutiens respectifs aux programmes du Centre régional. Il remercie en particulier le Gouvernement du Togo pour le paiement de ses arriérés relatifs à sa contribution aux coûts de fonctionnement du Centre régional pour les années 2002-2003 et 2005-2008, reçu en octobre 2008. Ses remerciements vont également à l'Organisation internationale de la Francophonie, au Réseau d'action international contre les armes légères, au Réseau africain pour le secteur de la sécurité et à Oxfam (Grande-Bretagne) pour leur soutien aux activités du Centre régional. On trouvera en annexe des informations sur la situation du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre pour 2008.

50. Le Secrétaire général souhaite rappeler aux États membres de l'Union africaine l'appel lancé par le Conseil exécutif de l'Union africaine, lors de sa session du 16 au 21 janvier 2006 à Khartoum, pour qu'ils versent des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Centre régional (EX.CL/243 (VIII) Add.7).

### **B. Effectifs**

51. Au cours de la période à l'examen, le recrutement des trois postes financés au moyen du budget ordinaire, conformément à la résolution 62/216 – à savoir un spécialiste des affaires politiques, un assistant de l'information et un assistant administratif et financier – a été finalisé. Par ailleurs, le Centre régional a accueilli en septembre 2008 un expert associé financé par le Gouvernement des Pays-Bas et a également recruté une volontaire internationale des Nations Unies. Le Centre

<sup>2</sup> Togo (127 496,39 dollars) et Turquie (20 000 dollars).

régional a nommé au sein de son équipe des points focaux pour l'Afrique centrale, pour l'Afrique de l'Est et pour l'Afrique de l'Ouest.

52. Enfin, grâce aux versements de fonds réservés spécifiquement à des activités liées à des projets, le Centre régional a été en mesure de recruter des gestionnaires de projets pour l'aider à exécuter ses activités. Il s'agit notamment de quatre agents engagés pour une durée déterminée et de cinq agents employés sur la base de contrat de louage de services. Le Centre régional a également bénéficié de la contribution de stagiaires, dont la plupart se sont vu confier des tâches de recherche et d'appui aux projets.

## V. Conclusion

53. Au cours de la période à l'examen, le Centre régional a poursuivi et finalisé avec succès le processus de sa revitalisation et a mis en œuvre des activités pour consolider les acquis de ce processus.

54. Le Centre régional a aussi réaffirmé son rôle au niveau continental, créant des réseaux et des partenariats au niveau panafricain ainsi qu'au niveau des sous-régions africaines. Le Centre a aussi su tirer parti des synergies entre agences et programmes des Nations Unies et avec différentes organisations intergouvernementales. Le Centre a notablement élargi son domaine d'action aux régions de l'Afrique de l'Est, de la corne de l'Afrique et des Grands Lacs, ainsi qu'à la région de l'Afrique centrale.

55. Le Centre régional a continué à mettre en œuvre son mandat avec succès, à fournir une assistance technique et à partager son expertise multiple avec les pays d'Afrique, les organisations intergouvernementales et sous-régionales, et la société civile. Le Centre apporte ainsi sa contribution à une approche intégrée, coordonnée et multipolaire aux questions de désarmement, de paix et de sécurité.

56. Le Secrétaire général remercie l'Assemblée générale d'avoir pris des mesures qui ont largement contribué à la revitalisation financière du Centre régional et à son action effective et durable. Ses remerciements s'adressent aussi à ceux dont les contributions extrabudgétaires, financières et en nature, se sont ajoutées au budget ordinaire de l'Organisation, afin de permettre au Centre d'agir, d'élaborer et de mettre en œuvre des programmes essentiels à la paix et à la sécurité en Afrique.

## Annexe

## État financier du Fonds d'affectation spéciale pour le Centre régional des Nations Unies pour la paix et le désarmement en Afrique pour 2008<sup>a</sup>

(En dollars des États-Unis)

Solde du Fonds au 31 décembre 2007 . . . . .	1 124 973
Recettes, du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008	
Contributions volontaires <sup>b</sup> . . . . .	147 496
Intérêts créditeurs . . . . .	43 555
Autres recettes . . . . .	62 815
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>253 866</b>
Dépenses du 1 <sup>er</sup> janvier 2008 au 31 décembre 2008 . . . . .	986 163
Dépenses d'appui au programme . . . . .	128 201
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 114 364</b>
Ajustements sur exercices antérieurs. . . . .	5
<b>Solde du Fonds au 31 décembre 2008 . . . . .</b>	<b>264 480</b>

<sup>a</sup> Information tirée de l'état des recettes et des dépenses en 2008 se terminant le 31 décembre 2008. Pendant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier au 30 juin 2009, aucune contribution n'a été reçue.

<sup>b</sup> Togo (127 496,39 dollars) et Turquie (20 000 dollars).